

Ministère  
de la Transition  
écologique et solidaire

Lutte contre les  
pollutions

Sites et Sols  
Pollués

Basol

Recherche



## Pollution des sols : BASOL

Base de données **BASOL** sur les sites et sols pollués  
(ou potentiellement pollués) appelant  
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 06

Site **BASOL** numéro : 06.0016

Situation technique du site :  Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire

Date de publication de la fiche : 14/06/2017

Auteur de la qualification : DREAL GROUPE de SUBDIVISIONS de NICE (Nice 1)

### Localisation et identification du site

Nom usuel du [site](#) : Agence EDF GDF

Localisation :

Commune : Roquebrune-Cap-Martin

Arrondissement :

Code postal : 06190 - Code INSEE : 06104 (13 177 habitants)

Adresse : Avenue de la Plage

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Rhône - Méditerranée - Corse

Code géographique de l'unité urbaine : 06501 : Menton - Monaco (partie française) (70 228 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	1060583	6305643	Autre	site

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	1014377	1875342	Adresse (rue)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Roquebrune-Cap-Martin			AH	431	Parcellaire parfait actuel		

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : GdF

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

Vente récente au Conseil Général remise en cause

Qualité

PERSONNE MORALE PUBLIQUE

Coordonnées

### Caractérisation du site à la date du 13/06/2017

Description du [site](#) :

Ancienne usine à gaz de GdF à ROQUEBRUNE Cap -Martin - 06-

\* Le terrain est situé au centre ville. Il a une superficie d'environ 14575 m<sup>2</sup> et a accueilli de 1893 à 1959 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.

\* Les installations de l'usine ont été démantelées. Les anciens locaux de l'usine ont servi de manufacture de sandales après son démantèlement.

\* Le site, avant réhabilitation, était occupé par EDF/GDF services (agence, parc de matériel, benne à déchet, terrains de tennis...) et par des ateliers municipaux.

Description qualitative :

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de la population sur le site..).

L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usine à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Sur le site de l'ancienne usine à gaz de Roquebrune Cap Martin , en classe 3 du protocole, ont été réalisés un diagnostic initial suivi d'un diagnostic approfondi en raison d'un projet de revalorisation. L'ensemble des études a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eau (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur.

D'environ 1,5 ha, ce site a fait l'objet des études classiques de diagnostic et d'évaluation des risques, incluant les aspects " exposition-santé ", en utilisant à titre de guide, l'étude générique réalisée par GdF .

\* De ces études, il ressort la présence de cinq cuves renfermant encore un volume total de 400m<sup>3</sup> de résidus goudronneux liquides et pâteux et un volume total de 1500m<sup>3</sup> de terres souillées par du goudron.

\* La structure enterrée d'un gazomètre subsiste sur le site. Elle a servi de stockage d'ordures ménagères et de résidus de coke.

\* Les objectifs de réhabilitation ont été définis (arrêté préfectoral du 07/11/2002) pour une vocation future des terrains à usage sensible. L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA), devenu propriétaire des terrains, prévoit un aménagement mixte de logements et d'activités tertiaires.

\* Les travaux commencés en octobre 2003 se sont achevés à l'été 2004. Ils ont consisté dans l'élimination de goudrons liquides et solides (440 t) par voie d'incinération, et, après excavation des terres polluées, le traitement de celles-ci, selon leur caractéristique en HAP, par envoi en site de classe 1 (4220 t) et en centre de désorption thermique (5500t).

\* La surveillance des eaux souterraines, commencée durant les études, s'est poursuivie pendant une année après les travaux ( 2 campagnes d'analyses - HAP, BTEX, cyanures totaux des eaux souterraines jusqu'en Juin 2005 conformément à l'AP) ; il n'y a pas eu d'anomalies constatées. GDF a donc demandé de suspendre la surveillance.

\* Le coût de l'opération est estimé par GdF à plus de 2 M€.

\* Fin des travaux de réhabilitation ( fin de travaux le 25 Juin 2004); terrains conformes à un usage sensible (au regard des critères de l'étude semi-générique élaborée par GDF).

\* Procès-verbal de récolement le 2 juin 2006.

\* Depuis, le terrain a été cédé par l'EPF PACA à Bouygues immobilier par acte notarié du 13 juillet 2011 en vue de la création d'un programme immobilier "Cap Azur". Ce programme comprend la construction de logements (en accession libre et sociaux) ainsi que des surfaces réservées à des activités tertiaires.

\* Ce site ne nécessite plus d'action de la part de l'administration

## Description du site

**Origine de l'action des pouvoirs publics :** PROTOCOLE GAZ DE FRANCE DU 25 AVRIL 1996

**Origine de la découverte :**

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input checked="" type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

**Types de pollution :**

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué	<input type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

**Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :**

<input type="checkbox"/> Origine accidentelle
<input type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation
<input checked="" type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité
<input type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets
<input type="checkbox"/> Autre

**Année vraisemblable des faits :** 1959

**Activité :** Cokéfaction, usines à gaz

**Code activité ICPE :** J1

**Situation technique du site**

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Etude de traitabilité		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	09/07/2001
Diagnostic approfondi		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	16/10/2000
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	25/04/1996
Diagnostic initial		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/11/1994
Travaux de traitement	07/11/2002	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire	25/06/2004

Un protocole, signé le 25 avril 1996 entre GDF et le ministère de l'environnement définit les modalités de gestion des 467 anciennes usines à gaz étant sous la responsabilité de GDF.  
Des priorités d'intervention sont fixées selon l'importance de leur pollution et leur sensibilité environnementale.

Les études ont l'objet d'un diagnostic approfondi ( 16 oct 2000) puis d'une synthèse accompagnée d'un projet de réhabilitation (09 juillet 2002);

Les prescriptions de la réhabilitation ont été fixées par l'AP du 07 nov 2002; les travaux n'ont pas encore commencé( prévus pour oct 2003).

**Rapports sur la dépollution du site :** *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

**Caractérisation de l'impact****Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :**

- Déchets non dangereux  
 Déchets dangereux  
 Déchets inertes

**Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :**

- Ammonium  Arsenic (As)  
 Baryum (Ba)  BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)  
 Cadmium (Cd)  Chlorures  
 Chrome (Cr)  Cobalt (Co)  
 Cuivre (Cu)  Cyanures  
 H.A.P.  Hydrocarbures  
 Mercure (Hg)  Molybdène (Mo)  
 Nickel (Ni)  PCB-PCT  
 Pesticides  Substances radioactives  
 Plomb (Pb)  Sélénium (Se)  
 Solvants halogénés  Solvants non halogénés  
 Sulfates  TCE (Trichloroéthylène)  
 Zinc (Zn)

Autres : goudron

**Polluants présents dans les sols :**

- Ammonium  Arsenic (As)  
 Baryum (Ba)  BTEX  
 Cadmium (Cd)  Chlorures  
 Chrome (Cr)  Cobalt (Co)  
 Cuivre (Cu)  Cyanures  
 H.A.P.  Hydrocarbures  
 Mercure (Hg)  Molybdène (Mo)  
 Nickel (Ni)  PCB-PCT  
 Pesticides  Plomb (Pb)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se)          | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés      |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates               | <input type="checkbox"/> TCE                     |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn)              |  |

**Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :**

Aucun

**Polluants présents dans les nappes :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al)         | <input type="checkbox"/> Ammonium                |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As)           | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba)             |
| <input type="checkbox"/> BTEX                   | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)            |
| <input type="checkbox"/> Chlorures              | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr)             |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co)            | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu)             |
| <input type="checkbox"/> Cyanures               | <input type="checkbox"/> Fer (Fe)                |
| <input type="checkbox"/> H.A.P.                 | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures           |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg)           | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)          |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni)            | <input type="checkbox"/> PCB-PCT                 |
| <input type="checkbox"/> Pesticides             | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb)              |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se)          | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés      |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates               | <input type="checkbox"/> TCE                     |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn)              |  |

**Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :**

Aucun

**Polluants présents dans les sols ou les nappes :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium                | <input type="checkbox"/> Arsenic (As)                                      |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba)             | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)            | <input type="checkbox"/> Chlorures   |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr)             | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co)                                       |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu)             | <input type="checkbox"/> Cyanures  |
| <input type="checkbox"/> H.A.P.                  | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures                                     |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg)            | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)                                    |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni)             | <input type="checkbox"/> PCB-PCT   |
| <input type="checkbox"/> Pesticides              | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb)  |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se)           | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés                                |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés  | <input type="checkbox"/> Sulfates  |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn)   |

Autres :

**Risques immédiats :**

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

**Importance du dépôt ou de la zone polluée :**

Tonnage (tonne) : 10160

Volume (m3) : 0

Surface (ha) : 0

Informations complémentaires :

Incinération de 440 tonnes de goudrons liquides et solides Envoi de 4220 tonnes de terres polluées au HAP en ISDD (classe 1) et 5500 en désorption thermique

**Environnement du site****Zone d'implantation :**

Habitat : DENSE

**Hydrogéologie du site :**

- Absence de nappe.  
 Présence d'une nappe.

## Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue  
 A.E.P.  
 Puits privés  
 Agriculture, industries agroalimentaires  
 Autres industries  
 Autre :

**Utilisation actuelle du site :**

- Site industriel en activité.  
 Site industriel en friche.  
 Site ancien réutilisé
- Zone résidentielle  
 Zone agricole  
 Zone naturelle  
 Espace vert accueillant du public  
 Équipements sportifs  
 Commerce, artisanat  
 Parking  
 École  
 Autres établissements recevant du public (ERP)  
 Autre : bâtiment administratif et ateliers municipaux

**Impacts constatés :**

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)  
 Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments  
 Teneurs anormales dans les eaux souterraines  
 Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale  
 Plaintes concernant les odeurs  
 Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine  
 Teneurs anormales dans les sols  
 Santé  
 Sans  
 Inconnu  
 Pas d'impact constaté après dépollution

Projet de zone résidentielle

**Surveillance du site****Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :  
 Eaux souterraines, fréquence (n/an) :

**Etat de la surveillance :**

- Absence de surveillance justifiée

Raison :

- Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance : 01/01/2002

Arrêt effectif de la surveillance : 02/06/2006

Résultat de la surveillance à la date du 01/07/2004 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Fin envisagée de la surveillance : 02/06/2006

Résultat de la surveillance, autre :

**Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme****Restriction d'usage sur :**

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Un changement d'usage est envisagé sur ce site :

- Zone résidentielle
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Espaces verts accueillant du public
- Équipements sportifs
- Commerce, artisanat
- Parking
- École
- Autres établissements recevant du public

Si autre : activités tertiaires et zone résidentielle

**Mesures d'urbanisme réalisées :**

- [Servitude](#) d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP :

- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

- Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))

- Acquisition amiable par l'[exploitant](#)

- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

**Traitement effectué**

- Mise en sécurité du [site](#)**
  - Interdiction d'accès
  - Gardiennage
  - Evacuation de produits ou de déchets
  - Pompage de rabattement ou de récupération
  - Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Confinement sur site
- Physico-chimique
- Traitement thermique

Autre :

- Traitement des terres polluées**

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

**Traitement des eaux**

- Rabattement de nappe
- Drainage

Traitement :

- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation...)

Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)